SM de la montagne Ardèchoise (Siren : 250702404)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Lanarce
Arrondissement	Largentière
Département	Ardèche
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	12/12/2000
Date d'effet	12/12/2000

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Eric LESPINASSE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie de Lanarce
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	07660 Lanarce
Téléphone	
Fax	
Courriel	sources.de.la.loire@la-montagne-ardechoise.com
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	7 265
Densité moyenne	8,36

Périmètres

Nombre total de membres : 18

- Dont 14 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
07	Astet (210700183)	36
07	Borée (210700373)	166
07	Lachamp-Raphaël (210701207)	82
07	La Rochette (210701959)	60
07	La Souche (210703153)	370
07	Loubaresse (210701447)	32
07	Mézilhac (210701587)	100
07	Montpezat-sous-Bauzon (210701611)	920
07	Montselgues (210701637)	96
07	Péreyres (210701736)	52
07	Saint-Alban-en-Montagne (210702064)	79
07	Saint-Laurent-les-Bains (210702627)	134
07	Saint-Martial (210702676)	248
07	Valgorge (210703294)	475

- Dont 3 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
07	CC Cévenne et Montagne Ardéchoises (200000636)	CC
07	CC Entre Loire et Allier (200000594)	CC
07	CC Sources de la Loire (200000974)	CC

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE (220700017)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 3

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Autres actions environnementales *Contribuer à toutes actions propres à assurer le développement économique, local et touristique de la montagne ardèchoise plus particulièrement dans le domaine des activités sportives de pleine nature et de mise en valeur du patrimoine naturel et bâti; La compétence su syndicat s'exerce sur le territoire administratif des communes adhérant directement ou par l'intermédiaire d'un établissement public de coopération intercommunale. En particulier : a) la création et la gestion de pistes de ski de fond, de ski alpin et leurs équipements annexes, ainsi que des activités de sport d'hiver du type raquette à neige, b) à la demande des organes délibérants de ses membres : - la gestion et le développement des activités de pleine*

nature, touristiques et culturelles toutes saisons. - la gestion d'équipements et d'aménagements touristiques et culturels stucturants pour la montagne ardéchoise dont elles ont la propriété, - la coordination et la mise en oeuvre d'actions de mise en valeur, de protection, d'accueil, d'information et de réception du public dans la cadre du développement économique, local et touristique de son territoire. Pour la réalisation de ces objectifs le syndicat mixte pourra acquérir, prendre à bail ou solliciter la mise à disposition de tout bien meuble ou immeuble, se porter candidat à toute délégation de service public ou au pilotage de tout progrmme de développement initié par les autorités nationales ou européennes ou être maître d'ouvrage de la constuction et l'aménagement de tout ouvrage ou bâtiment qui seront nécessaires.

Développement et aménagement social et culturel

- Activités sportives

Contribuer à toutes actions propres à assurer le développement économique, local et touristique de la montagne ardèchoise plus particulièrement dans le domaine des activités sportives de pleine nature et de mise en valeur du patrimoine naturel et bâti; La compétence su syndicat s'exerce sur le territoire administratif des communes adhérant directement ou par l'intermédiaire d'un établissement public de coopération intercommunale. En particulier : a) la création et la gestion de pistes de ski de fond, de ski alpin et leurs équipements annexes, ainsi que des activités de sport d'hiver du type raquette à neige, b) à la demande des organes délibérants de ses membres : - la gestion et le développement des activités de pleine nature, touristiques et culturelles toutes saisons. - la gestion d'équipements et d'aménagements touristiques et culturels stucturants pour la montagne ardéchoise dont elles ont la propriété, - la coordination et la mise en oeuvre d'actions de mise en valeur, de protection, d'accueil, d'information et de réception du public dans la cadre du développement économique, local et touristique de son territoire. Pour la réalisation de ces objectifs le syndicat mixte pourra acquérir, prendre à bail ou solliciter la mise à disposition de tout bien meuble ou immeuble, se porter candidat à toute délégation de service public ou au pilotage de tout progrmme de développement initié par les autorités nationales ou européennes ou être maître d'ouvrage de la constuction et l'aménagement de tout ouvrage ou bâtiment qui seront nécessaires.

Autres

- Acquisition en commun de matériel

Contribuer à toutes actions propres à assurer le développement économique, local et touristique de la montagne ardèchoise plus particulièrement dans le domaine des activités sportives de pleine nature et de mise en valeur du patrimoine naturel et bâti; La compétence su syndicat s'exerce sur le territoire administratif des communes adhérant directement ou par l'intermédiaire d'un établissement public de coopération intercommunale. En particulier : a) la création et la gestion de pistes de ski de fond, de ski alpin et leurs équipements annexes, ainsi que des activités de sport d'hiver du type raquette à neige, b) à la demande des organes délibérants de ses membres : - la gestion et le développement des activités de pleine nature, touristiques et culturelles toutes saisons. - la gestion d'équipements et d'aménagements touristiques et culturels stucturants pour la montagne ardéchoise dont elles ont la propriété, - la coordination et la mise en oeuvre d'actions de mise en valeur, de protection, d'accueil, d'information et de réception du public dans la cadre du développement économique, local et touristique de son territoire. Pour la réalisation de ces objectifs le syndicat mixte pourra acquérir, prendre à bail ou solliciter la mise à disposition de tout bien meuble ou immeuble, se porter candidat à toute délégation de service public ou au pilotage de tout progrmme de développement initié par les autorités nationales ou européennes ou être maître d'ouvrage de la constuction et l'aménagement de tout ouvrage ou bâtiment qui seront nécessaires.

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)